

BOLLORÉ : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 1^{ER} JUIN 2018

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES A UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ DIVIDENDE COMPLÉMENTAIRE DE 0,04 € VERSÉ LE 28 JUIN 2018

Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Bolloré se sont tenues le 1^{er} juin 2018 sous la présidence de Monsieur Vincent Bolloré.

L'ensemble des résolutions présentées au cours des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Bolloré ont été adoptées à l'unanimité de la salle et à près de 94 % pour un total de 92 % des voix présentes et représentées.

L'Assemblée générale ordinaire a notamment approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action, soit un dividende complémentaire de 0,04 euro par action après le paiement de l'acompte de 0,02 euro par action versé le 5 octobre 2017. Ce dividende complémentaire est payable en espèces ou en actions.

La période d'option pour le paiement du dividende en actions s'ouvrira le 6 juin 2018 et sera clôturée le 20 juin 2018. Le prix d'émission est fixé à 3,88 euros et la livraison des actions pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions interviendra à la même date que la mise en paiement du dividende soit le 28 juin 2018.

L'Assemblée a également renouvelé les mandats d'administrateur de Madame Hériard-Dubreuil et de Messieurs Hubert Fabri et Alexandre Picciotto.